

# Réforme des retraites



## Macron et le Gouvernement nous attaquent toutes et tous

### QUI VEUT, OU QUI PEUT, TRAVAILLER JUSQU'A 65 ANS ?

La première ministre vient de confirmer le calendrier retenu pour la réforme des retraites : le texte sera présenté en Conseil des ministres début janvier, puis débattu au Parlement dans la foulée. **Le gouvernement veut repousser l'âge de départ à 65 ans, dès l'été 2023.** Il parle aussi de **l'augmentation de la durée de cotisation.** Il veut également discuter de l'avenir du Code des Pensions civiles et militaires, pendant ou à l'issue des discussions dans la Fonction publique sur les carrières et les rémunérations qui débiteront en 2023...

#### Comme en 2019, Il n'y a pas d'urgence à réformer.

Le gouvernement ne peut toujours pas défendre une réforme en expliquant qu'elle viendrait sauver un système en déficit car comme en 2019, **il n'y a pas de problématique de financement à court et moyen terme (COR : Conseil d'Orientation des Retraites).** Le système de retraite n'est pas déficitaire et a même montré toute sa solidité à travers la crise du Covid-19, durant laquelle il n'y a eu aucune baisse de pension. Il n'y a donc aucune urgence à réformer.

**L'objectif de cette réforme est simple : travailler toujours plus pour un niveau de pension en constante baisse.** La réforme actuelle, qui rentrerait en vigueur dès l'été 2023 selon E. Macron, imposerait de la même manière un report progressif de l'âge de départ à la retraite jusqu'à 65 ans (génération 1969).

#### C'est inacceptable !

Le gouvernement n'exclut pas de **recourir au 49-3** pour sa réforme des retraites, comme il l'a déjà fait **par 6 fois pour imposer ses budgets d'austérité contre les hôpitaux.**

Génération	Âge de départ	Rallonge
1961	62 ans et 4 mois	+ 4 mois
1962	62 ans et 8 mois	+ 8 mois
1963	63 ans	+ 12 mois
1964	63 ans et 4 mois	+ 16 mois
1965	63 ans et 8 mois	+ 20 mois
1966	64 ans	+ 24 mois
1967	64 ans et 4 mois	+ 28 mois
1968	64 ans et 8 mois	+ 32 mois
1969	65 ans	+ 36 mois

**Pour les Hospitaliers bénéficiant de l'âge de départ anticipé, ce n'est pas encore clair.**

### REPOUSSER L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE :

- Le Gouvernement veut **supprimer les régimes spéciaux dont la CNRACL** (caisse de retraite des fonctionnaires hospitaliers des fonctionnaires territoriaux). **La suppression des régimes spéciaux fait partie du programme du président.** Une baisse du montant de nos pension de retraite, ce qui **supprimerait le calcul de la pension sur les 6 derniers mois et le calcul se ferait sur la moyenne des 25 meilleures années.**
- Quid de la Cat. Active pour les IDE en Cat. B, les Aides-Soignants, les agents de blanchisserie (buandiers) et les ASH, qui ont
- l'ouverture des droits à la retraite à partir de 57 ans, devront ils travailler jusqu'à 65 ans ?
- C'est allonger la période de précarité comprise actuellement entre 58 et 62 ans durant laquelle 20 % des travailleurs sont exclus de l'emploi (chômage de longue durée, invalidité...)
- C'est augmenter le nombre de personnes au chômage, malades, invalides... et déplacer les besoins en financement de la retraite vers ces autres risques (pour un euro en moins lié à la réforme, cela fait 50 centimes en plus sur les autres risques);

Cette réforme ouvre la retraite au système par capitalisation reconnu inégalitaire, coûteux et risqués. La catégorie active qui permet à 400 000 femmes (infirmières, sages-femmes, aides-soignantes...) d'avoir la possibilité d'ouverture des droits à la retraite à partir de 57 ans, Les infirmières meurent en moyenne 7 ans plus tôt que le reste des françaises. Par ailleurs, 30 % des aides-soignantes et 20 % des infirmières partent en retraite en invalidité, ou ne finissent pas leur carrière au travail mais en arrêt maladie.



Comme en 2019 avec le système à points, cette réforme est une remise en cause des départs anticipés dans le cadre de la pénibilité en particulier. Pour le gouvernement, peu importe la pénibilité du métier, l'usure professionnelle et leurs conséquences sur l'espérance de vie des travailleurs, il faut à tout prix que tout le monde parte le plus tard possible à la retraite. C'est une des principales raisons de l'acharnement de ce gouvernement, comme du précédent, à faire disparaître les régimes spéciaux dont le système de retraite vient compenser la pénibilité des métiers par des départs anticipés.

## POUR LA CGT IL FAUT SANS PLUS ATTENDRE :

- Le retrait de cette réforme.
- Un départ à la retraite dès 60 ans à taux plein.
- Des départs anticipés à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salariés exposés à des facteurs de pénibilité.
- Assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète.
- Élever le minimum de pension au niveau du Smic pour une carrière complète.

**Une régression ne se négocie pas, elle se combat !!!**

**Le 08 décembre 2022, je vote pour la CGT**



Syndicat **CGT** du CHU de Clermont-Ferrand  
GM/CMP : 51.864 / 51.865 Estaing : 50.400 L. Michel : 50.803  
[cgt@chu-clermontferrand.fr](mailto:cgt@chu-clermontferrand.fr)